
Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 12 octobre 2015

La séance est ouverte à 16 heures 13 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Mathieu Soares procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET - M. Prosper KABALO - Mme Claire LE FRANC - M. Didier VULLIERME - Mme Agnès THOUVENOT - Mme Sarah SULTAN - M. Richard LLUNG - Mme Anne REVEYRAND - M. Marc AMBROGELLY - Mme Dany MONTOIS - M. Loïc CHABRIER - Mme Dominique BALANCHE - M. Damien BERTHILIER - Mme Christelle GACHET - M. Jonathan BOCQUET - Mme Marie-Neige BLANC - M. Ali MOHAMED AHAMADA - M. Alain BRISSARD - M. Ikhlef CHIKH - Mme Chantal ROUX - M. Pascal MERLIN - Mme Farida CASOLI - Mme Antoinette BUTET-VALLIAS - M. Frédéric VERMEULIN - Mme Melouka HADJ-MIMOUNE - M. Jean-Paul CHICH - Mme Natalie PERRET - M. Hector BRAVO - Mme Djamila GHEMRI - M. Jean-Wilfried MARTIN - Mme Martine MAURICE - Mme Emmanuelle HAZIZA - M. Régis LACOSTE - Mme Virginie PANICO - M. Richard MORALES - M. Hervé MOREL - M. Stéphane PONCET - Mme Michelle MOREL - M. Michel CASOLA - Mme Béatrice VESSILLER - Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE - Mme Zemorda KHELIFI - M. Mathieu SOARES

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Gilbert-Luc DEVINAZ (pouvoir à M. Prosper KABALO)

Mme Myriam GROS-IZOPET (pouvoir à M. Ali MOHAMED AHAMADA)

M. Movses NISSANIAN (pouvoir à M. Frédéric VERMEULIN)

Mme Laura GANDOLFI (pouvoir à Mme Melouka HADJ-MIMOUNE)

Mme Chafia TIFRA (pouvoir à M. Ikhlef CHIKH)

Mme Samia BELAZIZ (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

M. Yann CROMBECQUE (pouvoir à M. Jean-Paul CHICH)

Mme Pascale CROZON (pouvoir à M. Jean-Paul BRET)

M. Olivier BAUD (pouvoir à Mme Natalie PERRET)

M. Jacky ALBRAND (pouvoir à M. Mathieu SOARES)

M. Olivier GLUCK

Mme Yasmina SALHI

- : -

M. LE MAIRE.- Je demande à Mathieu Soares de procéder à l'appel nominal.

(M. Mathieu Soares procède à l'appel nominal)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, vous aurez à signer la feuille de présence qui circulera dans nos travées.

Nous avons à adopter le procès-verbal de la séance précédente du 7 juillet 2015.

Avez-vous des observations ? *(Il n'y en a pas)*

Je le mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

Vous avez eu connaissance des délégations qui me sont données en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales. Elles sont jointes à la convocation d'aujourd'hui. C'est une simple information, sans débat.

Nous passons à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Auparavant, comme je le fais chaque fois, je vous donne la date du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le lundi 16 novembre 2015 à 16 heures, le suivant le mardi 15 décembre à 16 heures.

Pour le Conseil Municipal du 16 novembre, nous examinerons le débat d'orientations budgétaires, une communication sans vote. Sans vous dévoiler l'ordre du jour que je ne connais pas dans son intégralité, lors de ce Conseil Municipal, nous aurons à donner notre avis sur le pacte de cohérence métropolitain qui est d'actualité puisque ce matin s'est réunie la Conférence des maires de la Métropole et que le projet de pacte métropolitain a été adopté. La procédure veut que les Conseils Municipaux donnent un avis, ce sera pour nous lors de cette séance et, ensuite, il sera adopté, s'il doit l'être, définitivement à la Métropole la veille de notre dernier Conseil Municipal, le 14 décembre.

1 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- C'est une décision modificative extrêmement brève, il s'agit de passer une somme d'investissement en fonctionnement. C'est le trésorier de la Ville qui a souhaité que nous le fassions alors que nous ne l'avions pas prévu initialement de cette façon. Cela n'a pas d'incidence budgétaire, c'est juste un jeu d'écritures, on passe du secteur de l'investissement à celui du fonctionnement.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (41 pour – 11 abstentions) –

2 – PARTICIPATION DE LA VILLE À LA POLITIQUE DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE DES BAILLEURS SOCIAUX – ALLIADE HABITAT – RÉSIDENCE CLÉMENT MICHUT – M. Richard LLUNG

3 – PARTICIPATION DE LA VILLE À LA POLITIQUE DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE DES BAILLEURS SOCIAUX – EST MÉTROPOLE HABITAT – RÉSIDENCES LEGAY ET GARNIER – M. Richard LLUNG

M. Richard LLUNG.- Ces deux délibérations concernent le plan climat territorial de Villeurbanne, c'est notre politique d'aide à la rénovation énergétique. Un premier dossier concerne un patrimoine d'Alliade Habitat, situé à l'angle de la rue Clément Michut et de la rue Anatole France pour 55 logements. C'est une aide de la Ville qui avait été fixée en 2010 à 1 000 € par logement, soit une aide sollicitée de 55 000 €.

La deuxième délibération concerne le patrimoine d'Est Métropole Habitat pour 134 logements qui datent de 1965, avec un objectif d'amélioration énergétique qui vise le BBC Rénovation et une consommation nettement plus basse à l'arrivée qu'aujourd'hui. L'aide de la Ville qui est sollicitée sur la même base est de 134 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Mon intervention a pour but d'attirer l'attention sur l'évaluation des résultats des politiques énergétiques. J'ai bien noté que les résultats de l'étude sur les réhabilitations en question nous seront communiqués pour la fin du mois et je les étudierai attentivement.

Le retour sur investissement énergétique de l'isolation d'un bâtiment ou de toute politique énergétique peut s'analyser comme étant le nombre d'années nécessaire à récupérer l'énergie utilisée pour la fabrication et l'utilisation de l'équipement. Les notions d'énergie grise, d'analyse sur cycle de vie ou de bilan carbone sont des notions liées.

Pour des isolations standard et réussies, il faut environ 5 à 15 ans pour atteindre la rentabilité énergétique pour une étiquette C. Cela veut dire aussi que les premières années, on consomme plus qu'avant pour amortir le coût énergétique notamment des matériaux de construction. Il est donc impératif de choisir des isolations avec une durée de vie d'au moins 30 ans.

Je terminerai par l'analyse de l'hypocrisie ambiante à l'heure où la France prétend montrer son implication dans la COP 21, la conférence sur le climat. L'investissement moyen par ménage pour atteindre les objectifs actuels (une étiquette B ou mieux) pour 2050 est d'environ 40 K€ par ménage, soit 1 000 Md€ pour la France.

Le retour sur investissement financier est d'environ 30 ans et la durée de vie prévisible est aussi de 30 ans. Il faudrait donc passer la dépense énergétique des ménages de 2 600 € à environ 4 500 € pour atteindre cet objectif, soit une dégradation importante du pouvoir d'achat. Mais cela, la gauche sait le faire et l'a prouvé ! De même, les experts de l'ADEME admettent facilement que cet objectif est intenable et qu'au rythme actuel des réhabilitations, il faudrait 50 à 150 ans pour atteindre l'objectif de 2050 !

Il est donc particulièrement important de faire les bons choix aujourd'hui sur les rénovations énergétiques et ainsi d'évaluer l'efficacité des politiques entreprises avec précision.

M. LE MAIRE.- Merci de vos conseils comme d'habitude.

Monsieur Llung, quelques mots ?

M. Richard LLUNG.- M. Morel fait un peu comme le pape, il s'exprime urbi et orbi. Nous sommes ici à Villeurbanne plus modestement, nous avons une action qui vise moins haut mais constitue un pas certain.

Pour le patrimoine social, ce sont 1 200 et quelques logements qui sont rénovés et aidés par la Ville depuis 2010, ce qui me permet de rendre hommage à M. Vermeulin qui l'a initié. Il y a évidemment, vous le savez Monsieur Morel, des diagnostics préalables qui permettent de déterminer l'objectif qui sera atteint et des diagnostics plus précis qui permettent d'en savoir un peu plus, c'est ce que vous attendez pour la fin du mois et que vous aurez. Vous connaîtrez la contribution de Villeurbanne pour aider la planète.

M. LE MAIRE.- Pour Alliage Habitat, la résidence Clément Michut, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour – 4 abstentions) -

Pour Est Métropole Habitat, les résidences situées aux Brosses, Legay et Garnier, je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour – 4 abstentions) -

4 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIAGE HABITAT – RÉHABILITATION DE 39 LOGEMENTS, 55 A 59 RUE COURTELINE – M. Richard LLUNG

5 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIAGE HABITAT – ACQUISITION EN VEFA DE 5 LOGEMENTS SOCIAUX, LE CLOS MARGAUX, 5-7 RUE BERTHELOT – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Pour le rapport n° 4, je n'ai pas de demande d'intervention. Je le mets aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour – 4 abstentions) -

Pour le rapport n° 5, je n'ai pas de demande d'intervention. Je le mets aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour – 4 abstentions) -

6 – ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour – 4 abstentions) -

7 – ACQUISITION DE LOCAUX AU 36 RUE DU 8 MAI 1945 DESTINÉS À ACCUEILLIR UNE MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTÉ – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Nous avons plusieurs demandes d'intervention, quasiment de tous les groupes. Je vais donner la parole au rapporteur et nous entrerons dans l'échange. Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire.

Je suis très heureuse de vous présenter cette délibération pour la création d'une maison pluridisciplinaire de santé aux Buers. C'est un projet de maison pluridisciplinaire qui répond à une définition et un cahier des charges précis de l'Agence régionale de santé, qui permet de regrouper des professionnels de santé libéraux de premiers recours. Ici, ce seront des médecins généralistes, des infirmières, des kinésithérapeutes et des orthophonistes.

À l'heure actuelle, c'est l'Association des professionnels de santé des Buers qui est notre interlocuteur pour le compte de laquelle la Ville achètera des locaux et les louera ensuite.

La Ville achètera 480 mètres carrés de locaux qu'elle louera au prix du marché en vue de faciliter l'installation dans un quartier qui était en déficit de professionnels médicaux et qui connaît des indicateurs de santé difficiles.

La Ville achète ces locaux auprès d'un promoteur immobilier en VEFA. L'année 2016 sera l'année de construction du bâtiment mais aussi du projet médical de santé de cette maison pluridisciplinaire puisque les médecins doivent travailler sur un projet médical qui facilitera la coordination des soins pour les patients.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe UDI, Monsieur Morales ?

M. Richard MORALES.- Merci Monsieur le Maire.

La création d'une maison de santé pluridisciplinaire dans le quartier Buers nord est une bonne nouvelle, et d'autant plus une bonne nouvelle que cette création est à l'initiative d'un médecin généraliste avec au final un projet multipartenarial entre l'État, l'Agence régionale de santé, la Caisse primaire d'Assurance-maladie, la Ville et les professionnels de santé constitués en association.

C'est une bonne nouvelle car elle répond à la problématique actuelle de l'offre de soins, toutefois, si l'on n'y prend garde, elle ouvre une voie qui peut fondamentalement modifier la pratique libérale de la médecine de ville.

Créer une maison de santé est une réponse à la diminution drastique du nombre de médecins, donc de l'offre de soins, diminution multifactorielle. Cette diminution de l'offre de soins est avant tout la résultante d'un numerus clausus non pertinent car non prévisionnel, porté par l'ensemble de la classe politique qui pensait qu'en réduisant le nombre des médecins, on allait résoudre le problème des dépenses de santé. CQFD !

Aujourd'hui, la raréfaction des médecins est ressentie au sein même des villes, loin des déserts médicaux de nos campagnes, avec pour de nombreux médecins généralistes l'impossibilité de prendre de nouveaux patients ou d'assurer les visites à domicile. Villeurbanne n'y échappe pas.

En second ordre, La féminisation de la profession médicale et le rééquilibrage hommes/femmes sont une bonne chose, certes, mais, pour mémoire, ce sont toujours les femmes qui font les enfants et les femmes médecins ont besoin d'un temps familial nécessaire, pris forcément sur le temps de la pratique médicale.

La troisième raison est qu'aujourd'hui beaucoup de jeunes médecins recherchent une pratique salariée, notamment hospitalière, devant les difficultés et la crainte de créer un cabinet médical, crainte liée aux frais immobiliers d'installation, aux charges financières de fonctionnement de plus en plus lourdes. Ouvrir un cabinet, c'est créer une entreprise avec toutes ses contraintes et ses risques, mais je rappellerai que c'est aussi créer des emplois. Je ne peux passer sous silence la frilosité des organismes bancaires qui demandent toujours plus de garanties à de jeunes médecins débutants qui sont pourtant issus d'un parcours hospitalo-universitaire très exigeant de 9 à 12 années d'études.

La réponse qu'apporte la maison de santé pluridisciplinaire, c'est :

- un environnement plus sécurisant pour les jeunes médecins ;
- une mutualisation des frais d'installation et de fonctionnement ;
- une réalisation « clé en mains » par les partenariats État, Agence de santé, CPAM et la Ville ;
- Une réponse en termes d'offre de soins par la présence de plusieurs professionnels de santé pouvant se suppléer.

Ne risque-t-on pas toutefois d'aller vers de nouvelles pratiques ?

C'est une question que l'on peut légitimement se poser.

On peut envisager demain des maisons de santé pilotées par l'État et ses services de tutelle où les médecins et les autres professionnels de santé seraient salariés. On redécouvrirait l'ineptie des 35 heures car, bien sûr, un médecin salarié ne répondrait plus à l'amplitude horaire des médecins libéraux qui sont plus près des 60 heures par semaine que des 35 heures.

Nous nous retrouverions dans un système à l'anglaise, certes moins onéreux en termes de dépenses publiques mais de qualité nettement inférieure en équipements et en disponibilité. Le système de garde permettrait bien sûr de répondre à l'urgence, le patient n'étant en rien assuré d'être suivi par le même médecin. Seul son dossier serait détenu par la maison médicale de santé.

Toute dégradation de notre système de soins en termes d'offre de qualité et dans sa dimension humaine tissée dans la relation médecin/patient, toute dégradation verrait inéluctablement se constituer des échappatoires confortées, voire encouragées par les assurances et les mutuelles d'entreprise vers une médecine ultralibérale élitiste. Cela existe déjà, c'est le système anglo-saxon dans toute sa splendeur.

Je terminerai en m'adressant à vous Mesdames et Messieurs les Élus de gauche. On ne casse jamais un système sans s'assurer que le système remplaçant sera meilleur. Nous vivons une période difficile et vous persistez à la rendre encore plus difficile par des choix que vous regretterez ensuite. On l'a vu avec la TVA sociale, on le voit avec la réforme du temps scolaire puisque vous avez réussi à rendre payante l'école de Jules Ferry, notre école laïque et gratuite (je sais, cela ne vous fait pas plaisir mais c'est normal, je suis là pour cela) et d'autres mauvais choix que je ne développerai pas ici. Nous aurons bien d'autres occasions de le faire.

La gauche a aujourd'hui dans son viseur la médecine libérale, il faut clairement le dire, celle qui porte pourtant et pour une grande partie l'excellence de la médecine française, largement reconnue par nos concitoyens et à l'étranger. Je vous le dis sincèrement, ne cédez pas à la tentation.

Ne cassez pas notre système de santé, guidés par une idéologie erronée. Défendez la médecine libérale ou demain, vous aussi, élus de gauche et les autres, vous ferez la queue au guichet de la maison de santé pluridisciplinaire étatisée. Pas tous. Les grands élus, grâce à leurs confortables indemnités, et les Français à l'aise financièrement, pourront s'offrir l'accès à la médecine ultralibérale.

Le risque est donc bien de créer ce que nous ne voulons pas.

Ce soir, nous soutenons la création de cette maison médicale dans laquelle vont exercer des médecins libéraux. Le tableau est beau, pertinent et rassurant et nous vous en remercions mais, pour l'avenir, je demande aux citoyens de surveiller l'envers du décor.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Bien.

Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Après plusieurs interventions de notre groupe sur le sujet de la maison de santé, quasiment une chaque année depuis 2011, la voilà enfin arrivée ! C'était l'une des 206 propositions que nous avons présentées ensemble, Monsieur le Maire, aux Villeurbannais en 2008. Sept ans après, nous sommes donc satisfaits de voter une délibération qui enclenche le projet, tout en regrettant qu'il faille attendre 2017 pour l'ouverture, soit quasiment dix ans après la promesse électorale ! On va finir par trouver que la construction d'écoles va plus vite...

Nous tenions à ce projet qui permettra l'accès aux soins et à la prévention en matière de santé, à des populations qui, aujourd'hui, en sont éloignées en raison de difficultés sociales ou économiques ou par un manque de professionnels de santé dans le quartier des Buers.

Cet équipement est nécessaire car, malgré une forte croissance démographique, Villeurbanne n'échappe pas à des inégalités territoriales en matière de présence médicale, en particulier pour la médecine générale et en particulier dans les quartiers en « Politique de la ville ».

Le montage a été rappelé : la Ville achète des locaux en VEFA, dans un rez-de-chaussée d'immeuble qui sera construit prochainement sur le Terrain des Sœurs, locaux qui seront ensuite loués au prix du marché à une structure composée de professionnels de santé qui se sont portés volontaires pour ce projet. La Région, dans le cadre du contrat de plan État/Région, financera aussi en partie le projet villeurbannais comme deux autres maisons de santé dans des quartiers de l'agglomération.

Cette réalisation est tout à fait positive d'autant qu'elle accueillera d'une part des médecins libéraux de secteur 1 et d'autre part des professionnels de santé complémentaires grâce à la mutualisation des locaux (infirmière, kiné, orthophoniste). Cette mutualisation permet la prise en charge de patients dans une approche plus globale. Pour les médecins notamment, ce fonctionnement à quatre leur apporte une meilleure organisation et, pour les patients du quartier, la garantie d'une continuité de l'ouverture du cabinet médical.

Nous espérons que cette mutualisation permettra aussi des actions de prévention et de promotion de la santé sur des thèmes variés, par exemple les addictions, le sommeil de l'enfant, l'alimentation équilibrée pour éviter le surpoids qui touche un enfant sur 7 ou les problèmes de diabète (qui touchent 3 millions de personnes, et plus particulièrement aujourd'hui les catégories les plus modestes).

Lancer la maison de santé en même temps que la commission santé environnement (qui se réunit pour la première fois demain 13 octobre) est aussi très intéressant. Santé et environnement sont deux sujets intimement liés : des recherches de plus en plus nombreuses montrent les impacts des atteintes à l'environnement sur notre santé (bisphénol A dans les biberons, plomb et autres produits toxiques dans les peintures, nitrates dans l'eau potable, polluants atmosphériques, etc.). Sur ce point des polluants, les travaux récents du Professeur Zmirou montrent qu'injustices sociales et injustices environnementales vont de pair. Ainsi, dans une étude menée en Ile-de-France, ce professeur a mis en évidence sur des milliers de cas analysés que *« les catégories sociales modestes qui habitent les quartiers les plus pollués ont cinq fois plus de risque de mourir lors d'un pic de pollution que les ménages aisés vivant dans les beaux quartiers. »*

Pour conclure, la maison de santé des Buers est un beau projet, à faire éclore au plus vite, et qui peut contribuer à renforcer l'accompagnement de tous les publics en difficulté par une synergie avec l'ensemble des acteurs sociaux du quartier (MDR, Espace 33, maison de service public) mais aussi d'autres structures tels les centres sociaux, la maison du citoyen, afin que chaque habitant devienne véritablement acteur de sa santé.

Nous voterons bien sûr cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le groupe Front National, Madame Branska-Farille ?

Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Les maisons de santé pluridisciplinaires ainsi que les pôles médicaux sont présentés depuis 2008 comme la réponse à plusieurs problématiques de santé publique, notamment la désertification médicale.

Il peut donc apparaître surprenant de présenter un tel projet en milieu urbain.

Cependant, après quelques recherches sur Internet, on constate que notre ville manque cruellement de professionnels de santé dans certains quartiers.

Ainsi, la zone encadrée par la rue des Bienvenus, l'avenue Roger Salengro et s'étendant à l'est jusqu'au quartier de Saint-Jean dénombre moins de 10 médecins en activité pour des quartiers fortement peuplés.

Cette situation est d'ailleurs identique dans le quartier des Brosses et de la Poudrette.

Ces territoires sont pratiquement des déserts médicaux !

Il y a donc un vrai déséquilibre en matière de maillage médical au sein de notre commune.

On constate une offre médicale pléthorique dans certaines zones, notamment autour du cours Émile Zola, et un déficit cruel dans les quartiers des Buers, Croix-Luizet et Saint-Jean.

Si on étend la recherche sur la métropole, on s'aperçoit que cette disparité est effectivement une des singularités de Villeurbanne dont nous nous serions bien passés.

En réalité, cette situation illustre parfaitement le développement déséquilibré entre quartiers que vous appliquez dans la commune et dont les répercussions s'étendent jusqu'au champ de la santé.

Tenant compte de cette situation catastrophique, nous allons donc voter ce projet en vous faisant part de trois remarques :

La première porte sur le choix du quartier.

C'est un choix évidemment politique d'implanter cette structure dans un quartier chouchouté par la « Politique de la Ville ». En réalité il eut été plus judicieux de l'implanter dans le quartier de Croix-Luizet pour des raisons pratiques ou dans des quartiers abandonnés comme Saint-Jean ou la Poudrette où le besoin relève carrément de l'urgence.

La seconde remarque concerne la limite de l'intervention des communes dans le champ de la santé, le développement de cette compétence les transformant en acteurs de la politique médico-sociale.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, c'est la Métropole de Lyon à qui revient cette compétence, à savoir s'assurer de la prise en compte des besoins et garantir une équité de traitement des usagers sur l'ensemble du territoire. Seule cette collectivité est en position de développer une vision globale et transversale de l'ensemble des problématiques rencontrées par les usagers mais aussi de la financer.

Notons au passage que le coût de l'opération n'est pas négligeable pour le budget de notre commune et que la multiplication de ces maisons de santé pluridisciplinaires n'est guère envisageable sous cette forme et avec un tel coût.

Enfin, nous sommes donc amenés à nous interroger sur les conséquences de la généralisation de l'implantation de ces structures à l'échelle de la ville.

À l'heure où les économies de la santé sont devenues un objectif clairement affiché et où l'efficacité est demandée à chaque acteur de santé, le regroupement des professionnels peut aussi à l'avenir être présenté comme une solution inéluctable car devenant l'outil adéquat pour une politique globale sanitaire et sociale au sein d'une commune.

Si c'est l'objectif recherché, alors vous risquez de mettre en danger l'exercice libéral des professionnels de santé dans certains quartiers car ces professionnels seuls ne pourront pas faire face à un groupement interprofessionnel subventionné.

Nous risquons alors d'aboutir à un système de santé à deux vitesses. C'est exactement ce que nous souhaitons éviter.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le groupe Les Républicains, Madame Maurice ?

Mme Martine MAURICE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

C'est un beau projet que vous nous présentez ce soir, qui je pense fera l'unanimité au sein de cette assemblée, puisque le sujet est à la pointe de l'actualité en matière de pénurie médicale aussi bien dans les campagnes que dans nos zones urbaines, et les créations de maisons pluridisciplinaires de santé peuvent être une réponse à ce manque.

Ce projet fait d'autant plus l'unanimité au sein de notre groupe que, permettez-moi de vous le rappeler Monsieur le Maire, c'était aussi l'un de nos engagements de campagne et Daniel Rendu avait beaucoup travaillé sur le sujet déjà en 2001. Alors, je ne suis pas là pour en revendiquer la paternité, comme certains le font couramment, mais juste pour dire que c'est un sujet qui nous préoccupe tous et qui doit être soutenu par tous les élus.

Nous devons aider à maintenir au sein de nos municipalités une offre de service de soins et accompagner les professionnels de santé dans l'exercice de leurs fonctions, sans pour autant nous substituer à eux. La médecine libérale doit rester libérale.

Les médecins généralistes ont fait grève la semaine dernière, cela peut paraître surdimensionné pour certains par rapport aux nombreux événements catastrophiques qui ont secoué la France, mais il faut que chacun prenne conscience que notre médecine libérale est en danger, elle est malade, elle souffre d'un manque de médecins dû au numerus clausus encore trop limité dans notre pays ; elle souffre de tâches administratives qui viennent perturber les consultations et qui font peur aux jeunes médecins qui préfèrent des postes hospitaliers de fonctionnaires aux horaires plus réguliers plutôt que d'affronter une semaine à 60 heures. Et oui, certains médecins libéraux font jusqu'à 12 heures par jour.

Le projet de loi santé de Marisol Touraine ne va pas dans ce sens-là et c'est bien dommage pour nous tous, ce gouvernement fait décidément tout à l'envers.

Pour en revenir à la délibération de ce soir, c'est-à-dire à l'acquisition de locaux rue du 8 Mai 1945 par la municipalité, il est à souligner le choix de celui-ci dans un quartier où la population est souvent maltraitée par la vie et pour qui les problèmes de santé sont un problème majeur.

Les plans présentés ainsi que le programme proposé par l'association sont engageants et nul doute que tous les professionnels de santé seront enthousiasmés de travailler dans ces structures adaptées à leurs besoins.

Le pôle de santé lui aussi prévu en 2017, regroupant les activités de plusieurs cliniques dont celle du Tonkin sur le secteur GrandClément, viendra renforcer l'offre de soins sur notre ville avec une capacité de 700 lits. À noter aussi que de plus en plus de médecins ou professionnels de santé se regroupent en cabinet commun afin de mutualiser les moyens en personnel, la logistique et les gardes pendant les vacances.

Notre médecine doit être préservée, à nous d'être vigilants. Notre groupe votera favorablement cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Communistes et Républicains, Monsieur Soares ?

M. Mathieu SOARES.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous actons ce soir par un vote la création d'une maison pluridisciplinaire de santé. Fruit du volontarisme de plusieurs médecins qui veulent permettre à chacun, où qu'il habite, d'avoir accès à une offre de soin, c'est une bonne chose que notre municipalité accompagne cette action et c'était dans notre programme. Nous sommes ravis d'en voir le lancement ce soir.

Si nous votons pour, je modère tout de même mon enthousiasme, l'idéal aurait été de pouvoir créer un centre municipal de santé accessible à tous avec une véritable logique de service public. C'est une marque de fabrique chez nous, une offre de proximité qui garantit l'égalité, le meilleur à la portée de tous, c'est ce que permet le service public, notre bien commun.

Sur ce sujet, je veux pointer les véritables responsables du délitement du service public de santé au niveau national.

Depuis la loi Bachelot, la logique des politiques de santé a été renversée, la notion des besoins a totalement disparu au bénéfice de celle de la répartition de l'offre de soins répondant à des impératifs de diminution budgétaire. Ce n'est donc pas la même chose. Notre Ville fait beaucoup pour combler les manques liés au retrait de l'État : santé scolaire municipale, service de santé municipal, prévention, projets sportifs, politique de développement durable, etc. Avec toutes ces actions, la municipalité colmate surtout les brèches pour assurer un semblant de service public. Il faut le faire mais cela ne peut être à la hauteur des besoins de la population.

Nous voulons plus et cela nous pousse à lutter encore et toujours plus contre les politiques d'austérité qui nous sont imposées, qui pérennisent une logique auparavant voulue par la droite.

N'oublions pas que nous célébrons ce mois-ci les 70 ans de la Sécurité Sociale créée dans une période où le pays était dévasté et grâce à laquelle nous avons aujourd'hui une espérance de vie qui ne cesse d'augmenter.

Oui, nous avons besoin de lutter pour développer la Sécurité Sociale, cette création du Conseil national de la résistance, nous devons l'étendre, la consolider, notamment par une démarche ancrée dans la proximité. La territorialisation peut être un instrument pour concilier les objectifs d'égalité et de proximité, et ce parce que la santé ne peut être abordée comme un champ isolé des politiques publiques locales et qu'elle nécessite des instances transversales de proximité. Il faut donc enclencher un processus de réouverture de structures de proximité au niveau national car la proximité, cela doit être aussi l'excellence.

Le bilan est là, la fermeture des hôpitaux de proximité entraîne non seulement un transfert des activités considérées comme rentables sur les établissements privés mais également une faille dans le maillage sanitaire par l'abandon de ce qui est dédaigné par le privé dans l'attractivité de certains territoires. La fermeture d'un hôpital conduit aussi à une perte d'intérêt des métiers de médecine ambulatoire et s'avère un obstacle à l'installation de jeunes professionnels sur ces zones.

Je termine ici mon intervention pour souligner une certaine vision des politiques de santé pour appuyer notre vote positif sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Ali Mohamed AHAMADA pour le groupe socialiste ?

M. Ali Mohamed AHAMADA.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme l'a dit Mathieu Soares, la Sécurité Sociale fête ses 70 ans cette année. Elle a permis une amélioration considérable de la santé de nos concitoyens. Depuis 1945, nous avons

gagné 10 ans d'espérance de vie. Malgré ce succès indéniable, il est aussi indéniable que les inégalités vis-à-vis de la santé perdurent.

Autrefois sociales, les inégalités sont aujourd'hui aussi spatiales. Elles se caractérisent par exemple par une grande difficulté pour les patients d'accéder à une offre de soins de proximité, médecins généralistes ou spécialistes, infirmiers, etc. Ces déserts médicaux ne touchent pas que les zones rurales mais également certains territoires urbains.

À Villeurbanne, pour favoriser l'égalité devant les soins, nous avons donc agi, par exemple en 2013, à la signature du contrat local de santé, mais nous avons aussi agi concrètement pour lutter contre les disparités territoriales, l'une des réponses est la constitution de lieux de coordination où plusieurs praticiens peuvent exercer.

C'est pourquoi nous avons soutenu la création d'une maison pluridisciplinaire de santé en plein cœur des Buers.

Comme dans d'autres domaines, la Ville s'est positionnée en appui des acteurs locaux. Elle n'a pas voulu faire à la place de mais elle a pris ses responsabilités pour permettre l'émergence de ce projet solidaire porté par une douzaine de praticiens et des médecins du quartier.

À l'heure actuelle, le regroupement de médecins est une solution adéquate qui répond aux besoins des habitants et améliore les conditions d'exercice des professionnels.

C'est pourquoi le projet de loi sur la réforme du système de santé porté par Mariol Touraine et en cours de discussion au Parlement insiste sur ce point.

La mise en place de communautés professionnelles territoriales de santé renforcera le maillage du territoire et luttera contre l'inégalité d'accès aux soins.

Au-delà de cette proposition, ce projet de loi constitue un acte majeur pour la refondation et l'égalité de notre politique de santé publique. L'ambition du gouvernement ne peut que nous conforter dans la politique que nous menons à Villeurbanne en matière de santé. Forts du contrat local de santé, nous poursuivons donc cet objectif majeur pour le bien-être des Villeurbannais, combattre les inégalités en répondant aux besoins de santé des habitants.

Pour ces raisons, le groupe socialiste et apparentés votera avec enthousiasme cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Chers collègues, je vous remercie pour votre soutien généralisé, pour certains même enthousiaste. C'est bien l'intérêt des habitants qui est en jeu, celui de disposer d'une offre de santé de premier recours non seulement pour se soigner le jour où on est malade mais aussi et surtout pour prévenir, accompagner les personnes qui sont victimes de maladie de longue durée. C'est permettre aux habitants d'être acteurs de leur santé comme le souligne l'Organisation mondiale de la santé.

Sur les critiques que j'ai pu entendre, je répondrai successivement. Sur la question du temps long, c'est vrai que c'est un temps long. Quand la direction de la santé publique propose aux médecins généralistes d'envisager une maison pluridisciplinaire de santé libérale, les médecins refusent, personne ne répond à l'appel lancé par la Ville. Ce n'est qu'en 2012 que les premiers médecins manifestent leur intérêt pour un tel projet. Trois ans plus tard, nous y sommes et, en effet, la maison ouvrira en 2017. C'est bien ce temps long qui a été nécessaire parce

que nous sommes dans le cadre d'un exercice libéral de la santé et la Ville n'administre pas cette maison pluridisciplinaire de santé, elle laisse le libre choix, le libre exercice en mode libéral de la santé.

Sur la question de la démographie médicale, Villeurbanne peut être qualifiée d'un désert médical. En effet, 102 médecins généralistes exercent à Villeurbanne, soit 7 médecins pour 10 000 habitants, alors que la moyenne régionale est à 9,5 médecins généralistes pour 10 000 habitants. Le nombre de médecins généralistes baisse à Villeurbanne, nous en avons conscience. Les médecins généralistes sont relativement âgés puisque 48 % d'entre eux ont plus de 55 ans.

Un des enjeux dont les médecins généralistes se saisissent assez peu, c'est l'accessibilité de leurs locaux. Aujourd'hui, plus de 60 % des locaux de professionnels médicaux ne sont pas accessibles.

Sur cette question de la démographie médicale, si la Ville accompagne l'émergence de cette maison pluridisciplinaire de santé, c'est qu'elle en a bien conscience. C'est dans ce cadre que la direction de la santé publique se positionne comme une porte d'entrée pour les médecins généralistes et accompagne les médecins généralistes qui souhaitent s'installer à Villeurbanne dans un exercice libéral pour la recherche de locaux.

Aujourd'hui, la direction du développement économique est engagée pour accompagner les entreprises et, comme vous le souligniez Monsieur Morales, être médecin généraliste en libéral, c'est une entreprise. Les médecins généralistes ont donc comme porte d'entrée à la fois la direction de la santé publique mais aussi la direction du développement économique pour faciliter leur installation dans des quartiers, si possible les plus déficitaires en offre médicale.

L'expertise dont dispose la direction de la santé publique, c'est de bénéficier des indicateurs de santé des quartiers et de pouvoir croiser les priorités d'installation dans des quartiers où l'on connaît des taux de diabète importants, une absence de dépistage du cancer du sein.

Le Front National mettait en évidence le fait que nous chouchouterions les quartiers « Politique de la Ville ». Je ne sais pas si cet argument tient beaucoup mais, dans ces quartiers, le taux de dépistage du cancer du sein n'est que de 30 % alors qu'il est de 46 % à l'échelle de la ville et de 51 % à l'échelle de la métropole. Cela vaut la peine de peut-être un peu plus chouchouter ce quartier pour que les personnes aillent se faire dépister et que l'on enrayer au mieux la maladie, notamment le cancer du sein.

Sur l'enjeu de la Métropole, elle deviendra l'interlocuteur de l'Agence régionale de santé mais on voit bien que c'est dans la proximité qu'on peut établir ces liens avec les professionnels de santé pour construire des politiques de santé globales où l'on compte non seulement faire soigner son angine mais surtout accompagner vers une prise en charge pour que chacun soit acteur de sa santé.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci à Agnès Thouvenot pour la qualité et l'exhaustivité de ses réponses.

Moi aussi, je suis satisfait que tout le monde se réjouisse. Nous y sommes évidemment pour quelque chose, même si personne, et en particulier Madame Maurice, ne nous en a disputé la paternité.

Vous l'avez dit, je ne fais que répéter ce que vous avez dit en le remarquant positivement.

Je constate aussi que, pour l'opposition, il est difficile de se réjouir sans l'accompagner d'un certain nombre de critiques qui, en général, ne sont plus tout à fait celles du sujet lui-même. Pour M. Morales, ce sont des craintes sur l'avenir qui n'est écrit nulle part ! Notre pays et la politique en matière de santé évolueront. Que se passera-t-il demain ? Nous avons sans doute des avis divergents sur la façon de le faire progresser mais pour autant les choses ne sont pas écrites.

D'autres ont critiqué la politique nationale de santé, ce fut le cas de Mme Maurice même si elle l'a fait avec une certaine légèreté par rapport à des interventions quelquefois de son groupe. D'autres encore ont regretté que ce ne soit pas allé assez vite, Mme Vessiller : « Enfin ! Nous l'avions dit avant. »

Agnès Thouvenot a rappelé que, sur un tel projet, il y avait un temps long, et comme c'est un projet qui est porté, même si nous y sommes pour quelque chose, par des médecins libéraux, il ne suffit pas de dire que l'on fait pour que cela se fasse. Si Béatrice Vessiller ne l'avait pas rappelé, je n'aurais pas eu la cruauté de lui dire que l'adjoint Vert à la santé, dans le début du précédent mandat, ne s'était pas distingué par un grand engagement sur ce sujet. À lui seul, il n'y serait pas arrivé mais, honnêtement, pour avoir vu la façon dont les choses se sont passées, je ne suis pas certain qu'il ait beaucoup contribué à activer ce dossier.

En revanche, Mme Le Franc qui a été l'adjointe à la santé l'a repris. Pour autant, il a fallu attendre 2012 pour que des médecins libéraux entrent dans ce projet. J'ai moi-même ici dans cette salle animé plusieurs réunions pour les maisons de garde, j'ai vu que c'était un secteur dans lequel il n'était pas toujours facile de faire avancer les choses ensemble. La contrepartie du secteur libéral, c'est que c'est un peu le chacun pour soi et qu'il est difficile de faire mouvoir tout le monde ensemble, même pour des petits sujets parfois.

Le mérite ne nous revient pas à nous seuls mais nous avons eu vraiment un rôle volontaire de catalyseur des synergies de façon que ce projet avance.

Ce qui a été déterminant, et M. Morales l'a dit dans son propos, c'est le fait de pouvoir mettre à disposition des locaux dont nous nous portons acquéreurs. Nous faisons en quelque sorte un investissement. Bien sûr, il y aura une location, à terme, la Ville retrouvera son investissement, mais il fallait quand même le faire au départ et le fait de l'avoir fait dans un programme de près de 500 mètres carrés qui est quand même conséquent, qui permet d'accueillir des médecins généralistes, des kinésithérapeutes, des infirmiers et des orthophonistes a donné l'envie à des médecins libéraux ou des professions paramédicales de s'y engager.

C'est dans le quartier des Buers. Je le situe un peu parce que même si c'est un quartier chouchou, parfois décrit comme le quartier de la désolation (je passe sur les contradictions que nous pouvons entendre selon les interventions), il est situé à proximité du Terrain des Sœurs mais ce n'est pas dans l'opération du Terrain des Sœurs. C'est dans un immeuble qui appartenait aux sœurs franciscaines qu'elles ne nous avaient pas vendu, qu'elles ont cédé à un promoteur immobilier et nous avons acheté ensuite ces 500 mètres carrés.

Je trouve qu'il a fallu beaucoup de persévérance, beaucoup de pugnacité pour avancer. Nous y sommes aujourd'hui. Les choses sont maintenant engagées puisqu'en ayant acquis ces locaux, cela nous permet ensuite, à travers un processus contractuel, de les céder. Le projet est maintenant sur les rails.

Je voudrais souligner à mon tour le fait que notre engagement ici est aujourd'hui récompensé si l'on peut parler de récompense et que, si ce dossier avance véritablement, nous y sommes pour quelque chose.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

8 – SIGNATURE DE LA CHARTE DE LA MOBILISATION POUR LA DÉFENSE DE L'ÉGALITÉ CONTRE LE RACISME, LANCÉE PAR LE DÉFENSEUR DES DROITS – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- J'ai trois interventions. Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci Monsieur le Maire.

Cette délibération propose la signature de la charte de la mobilisation pour la défense de l'égalité contre le racisme lancée par le défenseur des droits au mois de septembre. Cette charte appuie une plate-forme et regroupe une quinzaine de partenaires, à la fois des collectivités locales et des acteurs privés, pour faciliter les échanges de bonnes pratiques entre les institutions et faire reculer le racisme.

M. LE MAIRE.- Merci. Une demande d'intervention du groupe Front National, Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

À la lecture de ce rapport et de la charte jointe, on a l'impression que le grand problème auquel est confronté notre pays serait le racisme et la xénophobie.

Non seulement c'est totalement faux mais en plus cela relève de la pure manipulation.

Nous avons 6 millions de chômeurs, des déficits abyssaux, une croissance atone, une paupérisation des classes populaires et moyennes mais, à lire ce rapport, tout cela n'est finalement rien face au problème du racisme et de la xénophobie.

Rappelons tout d'abord que la France est certainement le pays le moins raciste au monde et certainement pas le plus xénophobe au vu des 200 000 à 300 000 étrangers que nous continuons d'accueillir chaque année.

Pour s'en convaincre, il suffit de traverser la Méditerranée pour rapidement s'apercevoir que, dans certains pays du Maghreb ou d'Afrique, on vous renvoie rapidement à votre altérité physique, culturelle ou religieuse quand on ne vous tient pas des propos à la Nadine Morano.

En réalité, cette mobilisation autour de la chimère du racisme répond à un autre objectif : dissimuler les conséquences, elles, bien réelles, de l'échec de la société multiculturelle que vous nous proposez comme alternative à l'assimilation. Le résultat de cet échec étant double :

- éclatement de la nation française remplacée par le communautarisme à base ethnique et religieuse ;
- apparition d'un racisme anti-français et anti-occidental qui s'exprime ouvertement au quotidien, lequel n'est jamais sanctionné, les pouvoirs publics préférant s'en prendre à ceux qui ont le courage de décrire les conséquences catastrophiques de l'abandon de la politique d'assimilation.

Cette politique de lutte contre le racisme ne sert finalement qu'à obliger les Français à accepter le résultat néfaste de la société multiculturelle : la disparition de notre identité et de notre peuple sous un tsunami migratoire jugé comme inévitable.

Ce mythe du racisme omniprésent est dangereux, les pouvoirs publics consacrent leur temps et leur énergie à cette chimère alors que, dans le même temps, ils sont incapables d'appréhender le véritable danger qui nous menace, celui d'une idéologie religieuse obscurantiste et sanguinaire qui est en train de contaminer tout le Moyen-Orient et est aux portes de l'Europe.

C'est contre ce danger qu'il faut lutter car il est bien réel et risque d'entraîner la disparition de l'occident et de ses valeurs.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je peine à vous remercier. Cela m'arrive quelquefois quand il y a des propos aussi excessifs et scandaleux. À entendre votre logorrhée que je pourrais qualifier à la limite du racisme et de la xénophobie, on s'aperçoit qu'il est peut-être nécessaire quelquefois que, dans notre société, il existe des ressorts comme celui-là.

Madame Haziza pour le groupe Les Républicains ?

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il nous est proposé lors de ce Conseil Municipal de voter la signature de la charte égalité contre le racisme ainsi que la convention de partenariat afférente avec le défenseur des droits.

Le débat public se fonde et se justifie par une divergence sur la façon de conduire la politique publique d'un pays ou d'une commune. Ce débat est utile et fonde l'essence même de notre démocratie et de notre République.

Cette enceinte publique que représente notre Conseil est le lieu de ces débats. Il est toutefois des débats et des divergences qui n'ont pas lieu d'être et qui n'ont pas leur place dans cette enceinte a fortiori car les remettre en cause serait une remise en cause de ce qui fait le fondement démocratique de notre pays.

Notre démocratie est universaliste et humaniste. Nous en sommes fiers et nous le revendiquons.

Cet universalisme et cet humanisme sont le fondement même de notre engagement en politique. L'émergence toujours plus accrue et la banalisation des propos racistes de toutes formes doivent être combattues sans relâche.

Cette expansion du rejet et de la haine de l'autre doit se confronter à un sursaut citoyen sans faille. En tant que citoyens mais de surcroît en tant qu'élus, il nous revient d'élever une voix ferme de principe et unanime pour dire non au rejet de l'autre, pour dire non au racisme et à toute forme de racisme. Il en va de notre responsabilité.

Les luttes contre le racisme ont été de tout temps au cœur de la droite républicaine dont nous sommes issus et dont nous nous revendiquons.

Ici, en Rhône-Alpes, nous sommes bien placés pour savoir qu'il vaut mieux perdre une élection plutôt que de perdre son âme.

Toutefois, depuis ces 30 dernières années, les difficultés économiques et sociales auxquelles sont confrontés nos concitoyens poussent certains d'entre eux au repli sur soi conduisant à trouver des solutions simplistes et effroyables à des problèmes bien plus complexes.

Il nous faut lutter continuellement tous ensemble contre la propagation de ces idées nauséabondes qui n'ont aucune place dans notre République mais également lutter contre les difficultés économiques et sociales que rencontrent nos citoyens pour que la fraternité ne soit jamais un idéal mais au contraire une réalité.

Vous comprendrez aisément, Monsieur le Maire, que nos voix vous seront plus qu'acquises pour cette délibération républicaine, sans aucune arrière-pensée ni calcul politicien. Nous formons néanmoins le vœu que la lutte contre le repli sur soi, qui est bien souvent le moteur même de la propagation de ces idées racistes, soit au quotidien la préoccupation de la politique menée sur notre commune car il serait vain de signer toutes les plus belles déclarations d'intention, même si elles sont nécessaires, si nos actes politiques quotidiens ne venaient pas accompagner ces paroles républicaines.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le groupe communiste, Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les Adjointes, mes chers collègues,

La charte de mobilisation pour la défense de l'égalité contre le racisme est une avancée notoire pour permettre aux victimes trop souvent silencieuses de connaître le recours possible. Par cette signature, notre Ville poursuit l'effort engagé voici plusieurs années maintenant de lutter contre les discriminations, contre le racisme qui sévit dans notre société. Nous nous réjouissons et appuyons naturellement toute action qui amplifie cet effort.

Néanmoins, on peut en rester à des volontés d'agir contre le racisme, contre la xénophobie et les discriminations, faut-il encore que tous les Républicains, en tout cas ceux qui se déclarent comme tels, soient exemplaires et portent des actions cohérentes.

C'est en cela, Monsieur le Maire, que le groupe Communistes et Républicains vous félicite dans votre action pour avoir proposé notre ville pour accueillir des réfugiés qui fuient leur pays en ruine alors que d'autres républicains déclarent surtout ne pas en vouloir.

L'honneur de la France est de porter secours à victimes des persécutions et des guerres. C'est là une valeur suprême inscrite dans notre patrimoine historique. Les propos détestables de notables ou personnalités politiques sur la race, les pains au chocolat, les Roms, la nationalité, ou plus subtilement les propos calculateurs face à la croissance de la haine de l'autre, doivent être résolument condamnés car ils clivent la société française et blessent ceux et celles qui ne cherchent qu'un lendemain sans bombe, sans torture, sans mort. Bref, un lendemain de paix.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Juste quelques mots pour répondre à M. Poncet. C'est difficile mais si vous êtes sur le mythe du racisme, je pense que vous êtes aussi sur le mythe de l'identité française. Lisez le livre de Patrick Weil sur l'identité française, il n'est pas mal, cela pourra peut-être éclairer d'autres débats.

Je vous remercie, Madame Haziza, de vos propos. En effet, ce qui est important, c'est de mobiliser les habitants et c'est bien à travers le conseil consultatif de lutte contre les discriminations ou les différents points d'accès au droit que nous avons dans la ville, notamment que nous portons avec Didier Vullierme, sur l'enjeu accéder au droit pour faire valoir ses droits et ne pas se laisser écraser par des actes de racisme, de discrimination, que les habitants peuvent vivre au quotidien. C'est bien ainsi que les habitants peuvent s'inscrire dans la cité et devenir citoyens de notre démocratie.

Sur la plate-forme, c'est vraiment une mise en réseau des différents acteurs et d'échange de bonnes pratiques pour que les habitants sachent qu'ils ne sont pas seuls et qu'ils ont un vrai soutien public et que partout en France ils savent où se référer.

M. LE MAIRE.- Merci.

Merci à Mme Thouvenot d'avoir rappelé quelque chose d'essentiel parce que toute l'action que nous menons en matière de lutte contre les discriminations, ce sera le cas aussi pour l'égalité homme/femme dont nous présenterons bientôt un plan d'action pour les prochaines années, n'est jamais une discrimination positive comme on pourrait quelquefois la qualifier, même si je ne voue pas cela aux gémonies, elle se traduit à travers l'accès à l'égalité et donc l'accès au droit.

Ce sont bien des principes de notre République, c'est-à-dire l'égalité des citoyens dans l'accès au droit que nous mettons en évidence et non pas pour une stigmatisation, fut-elle positive. C'est toujours dans ce sens que nous le prenons, dans le sens de la République et des traditions de notre constitution et de ce qu'est la réalité historique de notre pays.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 abstentions) -

9 – MISE EN PLACE DU PAIEMENT PAR TÉLÉPHONE DES DROITS DE STATIONNEMENT DE SURFACE – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Il ne s'agit pas d'installer de nouveaux droits de stationnement de surface mais de modalités pour payer et pour les encaisser.

M. Vullierme veut dire quelques mots ?

M. Didier VULLIERME.- Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Il s'agit d'offrir aux usagers du stationnement un nouveau moyen de paiement dématérialisé, soit par Internet, soit par une appli mobile, soit par téléphone, qui a pour vocation de leur faciliter les choses puisqu'il n'y a plus besoin de monnaie. On sait que c'est parfois un frein pour s'acquitter du droit de stationner. Cela permet également d'ajuster son paiement à sa durée réelle de stationnement et donc de rendre les choses plus justes et équitables.

Il est question également d'une option à laquelle les usagers pourront souscrire ou non : un SMS de rappel quelques minutes avant la fin de la période de stationnement pour qu'ils puissent soit la prolonger soit récupérer leur véhicule et ainsi éviter d'être verbalisés.

Ce SMS étant payant et facturé à l'usager, la collectivité récupère ce montant et le reversera ensuite à la société PayByPhone qui a été retenue à l'issue d'une consultation.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Vullierme.

Une explication de vote de M. Casola.

M. Michel CASOLA.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous ne voterons pas ce rapport afin de rester cohérents avec les votes de notre groupe à la Métropole. En effet, comme nous l'avons déjà indiqué lors du Conseil métropolitain, nous refusons de financer des opérations de coopération internationale qui en réalité...

M. LE MAIRE.- Je crois que vous vous trompez de délibération...

(Brouhaha)

M. Michel CASOLA.- Lors d'un précédent Conseil Municipal, nous avons émis notre opposition à l'extension des zones payantes de stationnement. En conséquence, dans cette même logique, nous voterons contre ce rapport et ce d'autant plus qu'au motif de diversifier les modalités de règlement de ces droits, nous offrons à un opérateur téléphonique l'opportunité de faire des bénéfices.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous demandez au travers de cette délibération de créer une recette publique additionnelle afin de permettre sa perception et son traitement par les services municipaux, et de vous autoriser donc à mettre en place le paiement des droits de stationnement de surface par téléphone.

Monsieur le Maire, qu'il est doux de voir qu'à Villeurbanne le partenariat public/privé tant décrié au niveau national a maintenant cours.

En effet, le contrat signé avec la société PayByPhone n'est rien d'autre qu'un partenariat public/privé, cette société collectant les droits de stationnement et les versant sur un compte carte bleue municipal, tout en étant rétribuée pour le faire.

Messieurs Rebsamen, Glavany et Assouline doivent en manger leur carte de membres émérites du Parti Socialiste, eux qui en 2013 vouaient aux gémonies le partenariat public/privé Ecotaxe avec leurs mots respectifs :

- Il semble curieux que l'ancienne majorité ait accordé le marché à une société italienne.
- Abominable partenariat public-privé.
- Soupçons de corruption, scandale politico-financier.

Les mots ont été durs pour tenter de faire oublier que tous les députés ont voté en 2009 dans le cadre de la loi Grenelle 1 le principe de l'écotaxe, allant même jusqu'à utiliser le terme de fermiers généraux, fermiers généraux qui ont été abrogés par décret du 21 mars 1791 par l'Assemblée nationale constituante.

Cette délibération nous amène toutefois quelques questionnements et étonnements. En effet, Mobile Payment Service SAS, la société française retenue, est certes domiciliée sur notre territoire mais est détenue par une maison-mère canadienne Paypoint PLC. Nous y voyons là un mécanisme assez curieux de perception d'une taxe in fine par une société étrangère.

Les données personnelles que cette société sera en charge de stocker seront-elles détenues par la filiale française ou la maison-mère ? Seront-elles stockées à l'étranger, et donc en dehors de tout périmètre d'intervention de la CNIL ?

Ces mêmes données seront-elles revendues à des tiers par la société-mère ?

Enfin, en ces temps de fraude à la carte bleue (513 M€ en 2013), comment seront sécurisées les coordonnées bancaires des Villeurbannaises et des Villeurbannais qui utiliseront le service ?

Quant au coût supporté par la Ville, il semble infime. Je dis bien « il semble ».

En étudiant le devis annexé au compte rendu des commissions spécialisées, on se rend vite compte que ce devis ne ressemblera en rien à la réalité d'une année d'expérimentation prévue.

Le montant total est constitué de *flyers*, d'autocollants pour équiper 140 horodateurs, d'un abonnement de 12 mois à la solution et d'une part variable liée aux frais de gestion des titres dématérialisés. Ces frais sont calculés sur la base de 60 000 tickets et d'un volume de recettes de 84 000 € soit 1,40 € par ticket, et 30 tickets par place payante.

En partant du principe que les 2 000 places de stationnement aient un taux de rotation journalier de 8 voitures (taux indiqué dans le dossier de stationnement *Viva* de janvier 2013, je n'invente rien), que 200 jours payants soient concernés (je vous fais grâce du mois d'août gratuit à Villeurbanne) et que seuls 10 % des automobilistes utilisent cette solution, ce qui est une hypothèse très conservatrice, ce ne sont pas moins de 320 000 titres dématérialisés et 448 000 € de recettes qui devraient être comptabilisés pour une année pleine.

Le devis devrait alors se monter à 34 800 € HT et aurait donc dû être présenté en commission d'appels d'offres.

Il représenterait surtout un taux de couverture de 3,5 % des recettes de fonctionnement provenant du stationnement, alors que les hypothèses sont très précautionneuses. Qu'en serait-il si de nombreux automobilistes utilisaient le système, chaque titre dématérialisé géré représentant une manne pour la société privée de 3 centimes par titre et 5 % des recettes générées ?

Alors que les partenariats publics/privés se voient financés en moyenne à hauteur de 2 % des recettes générées, à Villeurbanne, nous en sommes au double.

Monsieur le Maire, devant ces questions et étonnements pour lesquels aucune réponse n'est disponible, nous ne voterons pas cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Merlin ?

M. Pascal MERLIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La politique de stationnement est évidemment essentielle pour notre Ville. Dès 2011, nous nous en sommes saisis avec un certain nombre de concertations qui ont été engagées et, en 2012, le plan stationnement est entré en vigueur, il comportait entre autres l'extension du stationnement payant.

Les enjeux du stationnement sont donc capitaux.

Je voudrais vous rappeler un chiffre : une voiture passe 90 % de son temps à l'arrêt.

Les éléments de bilan de cette extension de stationnement sont évidemment très positifs puisque c'est ce que l'on constate lors de la mise en œuvre d'une telle politique. Dans notre ville, nous avons pu nous apercevoir qu'il y avait une nette décongestion de l'offre de stationnement sur voirie (-20 % à -30 %), une meilleure occupation de l'offre privée de stationnement (+10 % à +20 %) et un stationnement sauvage qui est divisé par deux ou trois.

La délibération qui nous est proposée ce soir nous propose de mettre en œuvre le système de paiement par téléphone. Je voudrais rassurer nos collègues qui se sont exprimés précédemment, ce système existe depuis 2009, il est adopté dans 40 villes françaises. À Boulogne-Billancourt, 40 % du stationnement de la ville se fait par ce système et, pour les 12 derniers mois, il y a eu un 1,2 million de paiements.

Vous voyez que le système est bien rodé, il fonctionne et suscite un grand intérêt.

Dans ce cadre, la délibération qui nous est présentée est un service supplémentaire très appréciable.

Sans être un geek spécialiste des questions informatiques moi-même, je trouve que c'est une réalité aujourd'hui. Nous devons nous y mettre tous, mes chers collègues, car cette application qui consiste à gérer son stationnement, à être averti dès lors qu'il est terminé est une bonne chose.

Vous vous en doutez donc, le groupe Radical Écologie Citoyen votera favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Merci Monsieur le Maire.

Quelques précisions sur cette expérimentation parce qu'effectivement nous sommes là sur une expérimentation d'un an pour laquelle nous verrons à l'issue s'il faut faire un appel d'offres ou pas.

Monsieur Martin, c'est surprenant pour un acheteur de métier de confondre les choses à ce point-là. Il s'agit d'un marché et non pas d'un partenariat public/privé. Vous avez bâti tout votre propos sur le partenariat

public/privé, cela n'en est pas un, il s'agit d'une consultation tout à fait classique sur devis, trois entreprises ont répondu et celle qui semblait la plus pertinente a été retenue. C'est une démarche tout à fait habituelle dans le cadre des marchés publics.

Parallèlement, vous avez parlé de recette publique additionnelle, il ne s'agit pas d'une recette publique. Pour des questions pratiques, la Ville percevra ces 15 centimes qui seront reversés au fournisseur mais ce n'est pas une recette publique. Nous ne faisons que transiter cette somme parce que le fournisseur du service se fait rétribuer pour un service supplémentaire qui n'a rien à voir avec l'occupation du domaine public.

Quant à M. Casola, il parle d'un opérateur téléphonique qui récupère des bénéficiaires. PayByPhone n'est pas opérateur téléphonique, c'est un fournisseur de services informatiques comme nous faisons appel à beaucoup d'autres.

Pour terminer, c'est effectivement une expérience. À l'issue d'un an, nous en ferons un bilan, nous verrons si le taux de respect a été amélioré, si les choses sont effectivement pratiques pour les usagers et si nous ferons ou pas un appel d'offres à l'issue.

Vous pourrez vous renseigner, c'est un système qui commence à faire ses preuves, il est en fonctionnement à Paris, à Nantes, à Nice, à Toulon, à Nîmes, au Havre, à Montpellier et à Boston aussi pour M. Morel. *(Rires)*

C'est un système assez homogène sur toutes ces communes et qui n'est qu'un outil et non pas le révélateur d'une politique particulière.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Si ce n'est pas une recette publique, pourquoi, dans la délibération, il est dit : « Il convient de la qualifier de recette publique. » ? C'était une petite précision.

M. LE MAIRE.- Vous avez raison, cette écriture ne m'a pas échappé, il s'agit d'une recette publique en termes de comptabilité mais il ne s'agit pas d'une recette publique pour la Ville. Cette explication devrait vous satisfaire et nous satisfaire aussi.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour – 9 contre) -

10 – CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE TÉLÉRELÈVE POUR LA DISTRIBUTION DE GAZ – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

11 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION RELATIVE AUX PRODUITS D'ENTRETIEN – M. Proper KABALO

M. LE MAIRE.- Ce sont les communes de Lyon, Villeurbanne et Caluire, voilà qui devrait satisfaire M. Martin qui avait été soutenu pendant la campagne municipale par M. Cochet qui était venu à Villeurbanne spécialement mais je ne pense que c'était pour la télérelève ni même pour la relève tout court. *(Rires)*

- Adopté à l'unanimité –

12 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 5 abstentions) -

13 – DÉNOMINATION DE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- M. Bravo a demandé à dire quelques mots.

Madame Sultan ?

Mme Sarah SULTAN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

C'est une délibération, comme l'indique le titre du rapport, sur la dénomination de relais assistants maternels : les relais assistants maternels qui se trouvent à Berty Albrecht, Ferrandière et GrandClément, parce que nous les avons dédoublés, nous avons deux directrices de relais.

Sur Berty Albrecht, les relais n'étaient pas fonctionnels, il a été décidé d'acheter ou de déménager. Nous avons un local de 213 mètres carrés rue Poizat.

Aujourd'hui, la délibération a pour objet de dénommer ces relais. Il a été choisi le nom de Jean Epstein, le relais Jean Epstein Ferrandière et le relais Jean Epstein GrandClément. M. Jean Epstein est vivant, c'est un psychosociologue qui a beaucoup travaillé sur les assistants maternels, sur l'enfance et l'adolescence, et qui a aussi beaucoup travaillé sur les groupes d'assistants maternels de Villeurbanne.

Je vous propose de voter cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, une intervention très rapide pour saluer le choix du nom de Jean Epstein pour ces relais maternels. J'ai assisté à plusieurs reprises à ses conférences, il en a fait certaines à Villeurbanne, je l'ai trouvé extrêmement intéressant et très pertinent vis-à-vis des enfants et de la psychologie des enfants.

Je n'en ai pas vraiment discuté avec les assistantes maternelles qui ont élevé mes propres enfants mais elles me l'ont rapporté elles-mêmes, elles m'expliquaient qu'elles avaient ce type de conférence, qu'elles essayaient de mettre en application à Villeurbanne les enseignements de Jean Epstein et je dois avouer que sa méthodologie et sa pratique sont assez déconcertantes et très instructives. Je vous félicite pour le choix du nom.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci pour cette note sensible et personnelle qui est très intéressante à entendre.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

14 – CONVENTION D'ATTRIBUTION DU LABEL INFORMATION JEUNESSE ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE, L'ÉTAT ET LE CENTRE RÉGIONAL DE L'INFORMATION JEUNESSE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il s'agit du renouvellement d'une convention qui existait auparavant. J'ai une demande d'intervention de M. Soares.

M. Mathieu SOARES.- Je retire mon intervention.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

15 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA RÉGION RHÔNE-ALPES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PASS NUMÉRIQUE » – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention pour le groupe socialiste de Mme Perret.

Mme Natalie PERRET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Aujourd'hui, 82 % des Français ont accès à Internet mais seulement une personne sur deux se dit compétente dans l'utilisation du numérique.

La fracture numérique a donc changé de nature, elle ne se joue plus seulement dans l'accès au réseau, celui-ci étant aujourd'hui facilité par le déploiement du haut débit, la baisse du prix des forfaits Internet ou le développement des Smartphone. La fracture se joue dorénavant dans l'usage d'Internet et cette fracture est à la fois générationnelle et sociale.

Le risque est que la société de la connaissance basée sur le numérique ne soit une société à deux vitesses laissant sur le bas-côté ceux qui n'ont pas les compétences requises pour utiliser les nouvelles technologies.

C'est dans cet esprit que la Région Rhône-Alpes a lancé en mars 2012 un plan de lutte contre l'exclusion numérique dont l'une des actions est le « Pass numérique ».

Comme l'exprime la délibération, ce « Pass numérique » est un bon d'une valeur de 150 € pour bénéficier de 10 heures d'accompagnement et de formation autour du numérique.

Gérer son identité numérique, protéger sa vie privée, contribuer au développement du lien social ou entamer des démarches avec l'administration, telles sont les thématiques abordées dans ces formations menées dans des espaces publics numériques.

Ces formations visent donc des personnes d'âge ou de situation sociale différents mais qui éprouvent toutes des difficultés dans l'usage d'Internet.

C'est donc à une belle initiative que le bureau Information Jeunesse de Villeurbanne se rallie.

Dans un premier temps, ce sont les jeunes élèves du lycée de la nouvelle chance, intégré au lycée Magenta, qui bénéficieront de cette formation afin d'acquérir les compétences de base et d'en saisir les opportunités dans les domaines personnel, professionnel et citoyen.

Sûrement rompus aux réseaux sociaux, ces lycéens ne sont pas forcément au courant des risques encourus sur Internet et notamment des traces numériques laissées par leurs commentaires ou leurs photos postés sur les réseaux sociaux.

Cette participation du bureau Information Jeunesse, qui pourra s'étendre à d'autres établissements en cas de succès de l'expérimentation, illustre également la volonté de la Ville d'investir le domaine de la formation sur et autour du numérique.

Par exemple, nous avons lancé dès le début du mandat une action pour équiper toutes les écoles en vidéoprojecteurs interactifs d'ici à 2020.

À l'heure actuelle, les groupes scolaires Antonin Perrin et Château Gaillard ont déjà été équipés à titre expérimental.

Enfin, cette délibération est d'autant plus pertinente qu'elle est votée au moment où le projet de loi pour une république numérique est en cours de discussion non pas au Parlement mais sur Internet avec avis et propositions soumis par le grand public.

C'est seulement dans un second temps que l'examen classique au Parlement reprendra son cours.

Au-delà de cette méthode originale, unique en Europe mise à part l'expérience islandaise, ce projet de loi d'Axelle Lemaire vise à renforcer les droits du citoyen dans le numérique. Il s'agit donc d'offrir plus de liberté, de protection, d'accessibilité pour les utilisateurs.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste et apparentés votera évidemment cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Je remercie Natalie Perret d'avoir salué les implications conjointes de la Ville et de la Région Rhône-Alpes en faveur de la lutte contre la fracture numérique et d'avoir rappelé le contexte, et notamment le grand débat sur la république numérique qui est une consultation exceptionnelle.

Sur ces enjeux sur le numérique, dans une société qui se construit autour du numérique, il s'agit de s'assurer que cet outil Internet et l'ensemble des technologies restent un instrument de liberté et de faire en sorte que l'univers technologique ne soit pas comme c'est trop souvent le cas source d'inégalités voire d'aliénation.

La formation numérique, ce n'est pas seulement la vocation de l'insertion professionnelle mais celle de l'autonomie, de la démarche du quotidien, de l'administratif aux loisirs.

Je me permets de souligner le choix d'un partenariat avec le lycée de la seconde chance qui nous a paru évident puisqu'il permet de faire converger l'ensemble de nos ambitions pour favoriser l'autonomie et l'émancipation.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

16 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA VILLE DE LYON POUR LA NUIT DES ÉTUDIANTS DU MONDE 2015 – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

17 – CONVENTION ET AVENANT ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES AFEF ET UN DOUA DE JAZZ – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

18 – CONVENTION DE PARTENARIAT CROIX-ROUGE FRANÇAISE/VILLE 2015-2018. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE FORMATION/SENSIBILISATION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC – ANNEXE 2 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

19 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE POUR L'ANNÉE 2015 – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- C'est une délibération récurrente que nous avons presque à chaque Conseil Municipal. Nous avons une intervention du Front National qui est également récurrente.

Madame Le Franc ?

Mme Claire LE FRANC.- À travers cette délibération traditionnelle au sein de plusieurs Conseils Municipaux, il s'agit d'allouer deux subventions, l'une pour soutenir une initiative d'habitants du quartier Jacques Monod et l'autre, une subvention d'investissement, pour des petits aménagements mis en œuvre par Alliade Habitat toujours dans ce même quartier.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues

Vous nous présentez de nouveau un rapport s'inscrivant dans le cadre de la Politique de la Ville. Décidément, sans la Politique de la Ville, on s'ennuierait ferme et vous perdriez de belles occasions de dilapider l'argent du contribuable.

M. LE MAIRE.- Et vous de parler ! *(Rires)*

M. Stéphane PONCET.- Les déclinaisons de cette politique sont tellement importantes dans notre commune qu'il faudrait un Conseil Municipal entier pour passer toutes les délibérations relatives à cette politique. Vous gagneriez du temps et nous de la salive.

Dans le cas présent, à lire les multiples objectifs et orientations que vous fixez à cette politique : améliorer le cadre de vie, lutter contre les discriminations, faciliter l'accès à l'emploi, lutter contre la délinquance, promouvoir la santé... on a l'impression de lire la réclame d'un marabout qui promet amour, richesse et réussite aux examens !

Bref, on l'aura compris, la Politique de la Ville, c'est la panacée universelle à prix d'or pour assurer le fameux vivre ensemble, sauf que cet été nous avons pu constater et vous subir les résultats concrets de cette politique : la guérilla urbaine.

Je le reconnais, Monsieur le Maire et chers adjoints, ces jeunes sont non seulement agressifs mais aussi ingrats envers la main qui les subventionne.

Dans ce rapport, vous nous proposez donc de financer deux nouvelles actions :

- Une sortie culturelle à Marseille, pourquoi pas ! il est vrai que Marseille, c'est déjà goûter aux charmes et à l'exotisme du Moyen-Orient avec tirs de kalachnikovs à la clé. (*Protestations*)
- Enfin, l'aménagement d'une aire de rencontre intergénérationnelle dans le quartier Monod au coût modeste de 30 000 € !

Pour notre part, nous préférierions utiliser cet argent à équiper nos agents municipaux ou à protéger le poste de la police municipale en prévision des dégâts qui seront occasionnés lors du 14 juillet 2016.

Merci. (*Protestations – Brouhaha*)

M. LE MAIRE.- Madame Le Franc garde son calme, même devant de tels propos.

Mme Claire LE FRANC.- Je pense que vous n'avez toujours rien compris à ce qu'est la Politique de la Ville mais, à force d'explications, peut-être cela entrera-t-il dans un coin de votre cerveau.

La Politique de la Ville, c'est effectivement un certain nombre d'axes de travail signés avec l'État et avec la Métropole de Lyon, et nous délibérerons d'ailleurs prochainement sur la convention locale qui concerne Villeurbanne. Cela embrasse effectivement un certain nombre d'axes prioritaires, ceux que vous avez cités qui viennent contribuer à ce que les quartiers de la géographie prioritaire « rattrapent » le retard en termes de services qu'ils ont sur une ville comme la nôtre.

Les habitants de ces quartiers n'ont pas accès aux mêmes biens et services que l'ensemble de la population de Villeurbanne, nous l'avons vu tout à l'heure en termes de santé. C'est aussi l'un des axes programmés dans le cadre de la Politique de la Ville.

Là, il s'agit, d'une part, de répondre à un bailleur parce que, dans le contrat gestion sociale et urbaine de proximité, nous accompagnons les bailleurs sociaux dans ce qu'ils entreprennent, et d'autre part de répondre à une sollicitation d'habitants puisqu'il y a, dans le cadre de la Politique de la Ville, des possibilités de répondre aux demandes des habitants.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 contre) -

20 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'UNIVERSITÉ DE LYON POUR L'ÉDITION 2015 DE LA FÊTE DE LA SCIENCE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Personne ne fait la remarque que la fête de la science vient juste de se terminer...

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

21 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉCOLES POUR LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES DE L'ANNÉE 2015-2016 – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'une délibération que nous votons chaque année, qui ne représente qu'un tout petit aspect de la politique que nous menons en direction des écoles mais un aspect important quand même.

Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La délibération est classique dans sa construction mais aussi dans le montant alloué, plus de 30 000 €, sachant nous avons cette année une spécificité qui est le cofinancement d'actions dans le cadre de l'aménagement du cours Émile Zola puisque les écoles de Renan A et de Lazare Goujon y participent.

Nous avons une subvention financière mais également un certain nombre d'autres interventions, elles ne sont pas toutes indiquées dans la délibération. La Ville intervient dans beaucoup de domaines dans le champ éducatif. Les interventions de l'ENM qui sont au nombre de 14 dans cette délibération montrent bien que le seul aspect financier ne saurait être l'essentiel de notre intervention.

Il y a une demande d'intervention du groupe LR, j'y répondrai, il y aura certainement une demande de précision sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Lacoste ?

M. Régis LACOSTE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous présentez au Conseil de ce soir les subventions de la Ville aux écoles pour les actions pédagogiques de l'année 2015-2016. Chacun ne peut que soutenir ces actions et le travail des équipes éducatives de nos écoles.

Cependant, je profite de la présentation de ce rapport à notre Conseil pour vous faire part, une fois de plus, de mon étonnement de ne pas voir inscrite à l'ordre du jour de notre assemblée une communication sur le bilan de la rentrée scolaire et de la situation des écoles de notre ville.

Déjà, en octobre 2008, Monsieur Berthilier, j'avais demandé à votre prédécesseur qu'au premier Conseil Municipal suivant la rentrée des classes soit présentée aux élus de notre assemblée la situation scolaire : effectifs, prévisions (c'est difficile à Villeurbanne), démographie scolaire par quartier, ouverture et fermeture de classes, équipements des classes, situation du parc immobilier, restauration scolaire, etc.

Hélas, cette demande est restée depuis lettre morte !

Il en va de même pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Un an après son lancement à Villeurbanne et après une deuxième rentrée des classes, aucun bilan précis, chiffré et détaillé ! Que voulez-vous nous cacher ?

L'éducation de nos enfants est une priorité pour tous nos concitoyens. Le Conseil municipal, très animé, du 7 juillet dernier, en est la démonstration.

Devant l'inquiétude de la communauté éducative et des parents d'élèves face à la poussée démographique scolaire que vous avez été incapables de prévoir, heureusement que l'on était la ville la mieux gérée de France, montrant aussi les limites de votre projet *Grandir à Villeurbanne*, vous avez accepté du bout des lèvres un début de concertation, très encadrée, comme toujours, pour répondre à l'hostilité justifiée contre votre projet de groupe scolaire temporaire au sein du collège Morice Leroux.

Monsieur le Maire, dans ce contexte, notre président de groupe Jean-Wilfried Martin vous a proposé dans un courrier du 5 octobre dernier, conformément à l'article 15 de notre règlement intérieur et en vertu de l'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales, la création d'un comité consultatif sur le thème de l'éducation, composé à la proportionnelle des groupes politiques du Conseil, ouvert aux IEN, directeurs d'écoles, syndicats d'enseignants, personnels ATSEM, parents d'élèves et DDEN.

Ce comité aurait eu la mission de remettre un rapport détaillé, reconnu par tous, à notre Conseil sur la situation scolaire à Villeurbanne.

Vous avez rejeté cette proposition préférant qu'un échange ait lieu lors de la réunion de la commission de l'éducation et de la vie sociale.

Notre assemblée n'est-elle pas qualifiée pour débattre d'un sujet aussi fondamental ?

Avec ce rapport, nous aurions pu avoir un état des lieux objectif et transparent.

De quoi avez-vous peur ? Que votre bilan se transforme en passif ?

Vous préférez le conflit politicien et le rapport de force avec les enseignants et les parents d'élèves.

Dommmage, l'école et l'avenir de nos enfants méritaient mieux !

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Nous aussi, nous méritons mieux que de vous entendre quelquefois. M. Berthilier va vous répondre pour l'essentiel et comme vous-même avez une réponse que vous n'avez citée que très partiellement, que je vous ai adressée, j'en donnerai sinon l'intégralité au moins communication à l'ensemble de notre Conseil Municipal.

Il est préférable que ce soit moi qui lise ma réponse plutôt que vous ne la lisiez une nouvelle fois de manière tout à fait restreinte et sectaire peut-on dire... partielle en tout cas.

Nous n'avons peur de rien, en tout cas pas de vous !

Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur Lacoste, je vais vous répondre, je suis certain que vous serez satisfait, et d'ailleurs si je l'avais fait avant que vous n'interveniez, je vous aurais privé d'une prise de parole qui nous manquerait à chaque Conseil Municipal.

Sur la rentrée scolaire, vous pourriez simplement regarder la presse, vous verriez qu'elle s'est bien passée, à Villeurbanne et partout en France. Pourquoi ? Parce qu'il y avait des enseignants devant les élèves et que nous n'y étions pas toujours habitués ces dix dernières années, avant 2012. Vous avez en termes de passif, pas vous personnellement mais quand je vois le nombre de fois que vous citez M. Sarkozy ou M. Wauquiez actuellement, une lourde responsabilité sur le fait que 80 000 postes d'enseignants ayant été supprimés, nous nous retrouvions avec des seuils augmentés, un nombre d'élèves par classe important et pas d'enseignants parfois à la rentrée devant les élèves.

Cette situation s'est largement améliorée. Ce n'est peut-être pas ce qui vous intéresse parce que vous pointez systématiquement des choses qui souvent n'existent pas et qui sont négatives. En l'occurrence, cette rentrée scolaire s'est bien passée, sur le plan scolaire d'abord mais également sur le plan périscolaire puisque nous avons eu des retours très positifs des directeurs d'école, des enseignants et des parents sur les nouveaux aménagements que nous avons faits dans le cadre des rythmes scolaires et sur un périscolaire qui, tout en étant de qualité, permet de répondre à une nécessité d'avoir des rythmes journaliers allégés.

Vous parlez de la prévision et d'un certain nombre de données que vous voudriez avoir. Vous êtes finalement toujours en retard parce que quand vous évoquez la question de l'école provisoire, nous avons avancé beaucoup dans la concertation avec les parents d'élèves, avec les enseignants, nous sommes à plus de 10 heures de concertation sur ce seul sujet parce que les dizaines d'heures que nous faisons par ailleurs sur les autres sujets font que la concertation se fait bien, que les avis évoluent sur cette question.

Nous avons montré l'ensemble des données précises et objectives, que je pourrai vous transmettre, sur les évolutions démographiques. Les parents comprennent qu'elles sont parfois prévisibles, parfois pas totalement.

En l'occurrence, parce que nous avons gagné des écoles en réseau d'éducation prioritaire (nous pouvons nous en féliciter et ce n'est pas grâce au gouvernement précédent), c'est moins d'élèves par classe et donc la nécessité de créer des classes.

En 2012, 150 enfants de 2 ans étaient scolarisés à Villeurbanne, il y en a aujourd'hui 400, vous voyez la différence en termes de scolarisation, ce sont 9 classes créées rien que sur ce sujet. En termes d'égalité d'accès pour nos enfants, c'est quelque chose qui est considérable : 400 enfants de 2 ans scolarisés, ce sont 400 enfants qui peuvent bénéficier des apprentissages plus tôt qu'avant. Un certain nombre d'écoles ont gagné en nombre d'enseignants, que ce soit grâce aux seuils ou grâce aux enseignants supplémentaires.

Nous prévoyons les choses, nous ne sommes pas allés chercher dans votre programme, Monsieur Lacoste, pour créer des écoles : il n'y en avait aucune. Dans le nôtre, il y en avait trois qui sont en cours de lancement. Nous avons commencé la programmation de l'une d'entre elles, nous commencerons très bientôt les autres programmations, et les parents d'élèves comprennent bien qu'entre les ouvertures de nouvelles écoles et le temps qui nous en rapproche, il est nécessaire de trouver des solutions transitoires. Ils comprennent et nous en suggèrent certaines plus que d'autres.

Nous y arriverons parce que nous travaillons à la fois en prévoyant l'augmentation démographique mais aussi en nous assurant que les conditions au sein de nos écoles soient bonnes. C'est pour cette raison qu'un certain nombre de rénovations d'écoles ont été enclenchées sur le précédent mandat et ouvriront bientôt. Nous investissons 75 M€ dans ce mandat dans nos écoles, c'est considérable. C'est le même budget que déploiera la Ville de Lyon sur ce mandat alors qu'ils ont trois fois plus d'élèves.

Nous pourrions comparer à Grenoble qui a un plan dit de rattrapage, qui sera à 65 M€, 10 M€ de moins alors que beaucoup arriveront au-delà du mandat.

À cet égard, il y a ceux qui parlent, qui d'ailleurs à l'époque ne voulaient pas appliquer la réforme des rythmes scolaires, qui sont toujours en retard sur la réalité des choses puisque, quand on discute et qu'on n'essaie pas d'agiter les peurs, les parents d'élèves et les enseignants de notre ville, et plus largement de notre pays, sont des gens responsables qui constatent que quand on met les moyens, quand on met de l'attachement à la discussion, on peut avancer ensemble. Et ils peuvent prendre en compte la réalité des choses mais aussi le volontarisme politique que nous déployons pour nos écoles.

M. LE MAIRE.- Merci. Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Je communiquerai à l'ensemble de notre Conseil Municipal la réponse que j'ai faite à M. Martin. M. Berthilier vient d'en dire l'essentiel. Je ne suis pas dupe : demander que l'on crée un conseil consultatif, c'était davantage destiné à alimenter votre parole politique voire une conférence de presse plutôt qu'avoir le souci de faire avancer les choses.

Je rappelle simplement le nombre de lieux de concertation dans cette ville, dans ce domaine, que ce soit avec les parents d'élèves dans des situations comme celle du collège Morice Leroux ou dans la régularité tout au long de l'année scolaire, sans oublier les comités *Grandir à Villeurbanne* que l'on ne peut pas passer sous silence, qui dans chaque quartier sont amenés à se réunir de nombreuses fois avec retour sur les débats.

Vraiment, on peut toujours faire plus, ce machin que vous voulez créer, c'est un machin pour vous et pour en parler, on le sait bien. J'en veux pour preuve que j'étais ce matin à la conférence métropolitaine des maires, celui qui s'est exprimé pour votre groupe, c'est le maire de Rillieux et, dans son expression, il contestait presque le fait que l'on donne trop de place au conseil de développement qui existe à la Communauté urbaine,

une instance qui rassemble des associations, des partenaires. Il rappelait très vigoureusement que les élus étaient élus pour six ans et qu'ils n'avaient pas de comptes à rendre au conseil de développement.

Vérité au Grand Lyon n'est pas forcément vérité à Villeurbanne et l'on voit bien l'usage que vous faites de ce genre de chose. Personne n'est dupe.

Des informations vous sont données, on les trouve parfois dans la presse mais c'est normal, nous sommes dans une démocratie dans laquelle la presse joue son rôle. Ce n'est pas le quatrième pouvoir mais on y trouve des informations vous comme moi.

Je vous propose dans cette lettre que M. Berthilier, dans le cadre de la commission régulière qui se déroule avant chaque Conseil Municipal, pendant une heure ou une heure et demie, vous présente des réponses qu'il a déjà largement données concernant le périscolaire, mais vous ne voulez pas les entendre puisque vous considérez que cela marche mal, vous êtes en train de le prendre dans la figure parce que cela marche bien. Vous voudriez les supprimer, je ne sais pas si quand vous serez en situation de le faire vous les supprimerez. Nous vous parlerons de la rentrée scolaire et des créations à nouveau. Nous vous donnerons les effectifs en direct, tout un tas de données qui sont déjà très largement disponibles et que vous avez d'ailleurs.

Comme M. Lacoste ne m'écoute jamais quand je m'adresse à lui, je comprends qu'il me demande de répéter la même chose. Dans le cas de la commission éducation, culture et vie sociale, il y aura un temps particulier, et s'il faut le faire chaque année, nous le ferons chaque année bien volontiers.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

22 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS – M. Jean-Paul CHICH

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

23 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS DE LA VIE ASSOCIATIVE – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 contre) -

24 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERS CENTRES SOCIAUX – M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- J'ai une demande du groupe UDI pour une explication de vote. Monsieur Ambrogelly, quelques mots ?

M. Marc AMBROGELLY.- Merci Monsieur le Maire.

La Ville de Villeurbanne a signé avec les centres sociaux une convention d'objectifs et de moyens sur la période 2015-2017. Cette convention a permis de définir les moyens attribués par la Ville pour soutenir le fonctionnement des centres sociaux. Ce sont des activités classiques en direction des habitants comme la

petite enfance, la jeunesse, les adolescents, le sport, et des actions dans le cadre de la Politique de la Ville, le développement de la vie associative, la lutte contre les discriminations, contre le racisme, mais c'est autour des familles que ces activités et d'autres s'articulent.

Il faut souligner que c'est en partenariat avec les délégations correspondantes que ces subventions souvent sont discutées.

Ce soir, la délibération soumise à votre approbation concerne l'accueil des enfants en situation de handicap et les ateliers périscolaires comme définis par la Ville.

En ce qui concerne les enfants porteurs de handicap, en ALSH, la municipalité avait souhaité dès l'an dernier mettre en place cet accueil, d'autant plus que certains centres l'assuraient déjà. C'est donc l'aboutissement de ce projet soutenu largement par la CAF qui vous est présenté.

La Ville a donc monté un projet impliquant les sept centres sociaux en étroite collaboration avec la Mission Handicap. Ce projet consiste pour 2015-2016 à la mise en place d'une coordination entre la Mission Handicap, la direction de la vie associative et les sept centres sociaux :

- l'accompagnement de trois centres sur la création de postes dédiés à temps plein ;
- le soutien de deux autres centres sur un renfort ponctuel d'animateurs pendant les mercredis et vacances scolaires ;
- une formation de trois jours par l'association la Souris Verte auprès des salariés des sept centres.

C'est donc la mise en place avec l'aide de la CAF d'un dispositif ambitieux correspondant à l'attente des familles et s'élevant à 30 000 € pour la CAF, abondé par la Ville de montants qui seront proposés lors du prochain Conseil Municipal.

S'agissant des ateliers périscolaires, les centres sociaux pour certains ont souhaité, après avoir été sollicités par la Ville, participer activement au dispositif de l'accueil adapté à l'école, organisé par la Ville suite à la réforme des rythmes scolaires. Ce sont les demandes présentées dans le tableau joint à la délibération correspondant à la période de janvier à juin 2015.

Lors de la commission du développement urbain et du cadre de vie, Monsieur Morel, vous aviez demandé à connaître le nombre d'enfants concernés par ces actions, la réponse a été apportée dans le compte rendu de la commission mais je vais porter ces précisions à la connaissance de l'ensemble du Conseil Municipal :

- Le centre social Saint-Jean : 1 intervention par semaine sur trois périodes de septembre à décembre, de janvier à mars et d'avril à juin, avec 10 et 14 enfants, soit 30 à 42 enfants.
- Le centre social de la Ferrandière : 4 interventions par semaine sur trois périodes avec 10 à 14 enfants, soit 120 à 168 enfants.
- Le centre social de Croix-Luizet : 2 interventions par semaine sur trois périodes, 10 à 14 enfants soit 60 à 84 enfants.
- La maison sociale Cyprien : 4 interventions par semaine sur trois périodes avec 10 et 14 enfants, soit 120 à 168 enfants.

J'espère avoir répondu à votre demande.

M. LE MAIRE.- Nous verrons. Monsieur Morel pour une explication de vote ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette explication de vote est relative aux ateliers périscolaires dont l'insuccès en nombre (400 enfants) confirme l'impréparation de la réforme des rythmes scolaires, tant au niveau du gouvernement que de la municipalité.

J'ai pu vérifier qu'en Allemagne, en Italie et aux États-Unis... (*Brouhaha*)

... il existait toujours une solution gratuite pour les familles. Mais la gauche a préféré rendre l'école publique payante. On vous le rappellera très régulièrement.

Dans ces pays, les contenus périscolaires sont notamment le chant, le théâtre, la musique, la peinture, le sport, etc. Évidemment, cela nécessite des personnels bien formés et qualifiés, donc bien plus difficiles à organiser que de simples garderies comme actuellement.

Les centres sociaux n'étant pas responsables de cette lacune, nous voterons pour.

M. LE MAIRE.- On a toujours beaucoup de peine à vous suivre dans votre logique, la rationalité n'est pas au rendez-vous.

M. Marc AMBROGELLY.- Ce n'est qu'une partie des centres sociaux. Si on ne s'en tient qu'à cette partie qui est présentée ce soir, vous passez à côté -mais je pense que vous en avez conscience- du reste du dispositif mis en place par le service éducation et l'adjoind correspondant.

Vous allez voter pour, forcément, je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur Berthilier, un mot ?

M. Damien BERTHILIER.- Il y a une certaine obsession sur la question des rythmes scolaires. Le problème, c'est que c'est un peu comme vos collègues Les Républicains, vous êtes toujours en retard d'un train.

Nous sommes à la deuxième année de mise en place de la réforme et, aujourd'hui, les rythmes en eux-mêmes sont en place. On peut toujours comparer avec d'autres pays mais ce n'est absolument pas comparable.

Vous parlez de 400 inscrits, nous sommes à plus de 7 000 élèves inscrits.

Je vous rappellerai que, jusqu'en 2014, à peu près 20 % des élèves en France avaient accès à des activités de loisirs, aujourd'hui nous sommes à plus de 50 % qui y participent et cela augmentera.

Je veux bien que l'on raconte tout et n'importe quoi, la situation d'avant les rythmes scolaires était une situation où seuls ceux qui avaient les moyens, le temps, seuls ceux qui pouvaient se permettre de pouvoir se consacrer à des loisirs, dont les parents pouvaient les emmener, avaient accès à des loisirs. La réalité d'aujourd'hui, c'est que nous avons de plus en plus d'enfants de condition modeste, de toutes les conditions, qui peuvent accéder à des activités de loisirs et éducatives dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Je veux bien entendre tout et n'importe quoi mais, en l'occurrence, c'est le contraire de la réalité, il faudrait que vous l'entendiez. Quand M. Morales disait tout à l'heure que c'était l'école de Jules Ferry que l'on attaquait... On n'a jamais mis autant d'argent, que ce soit l'État ou les collectivités, sur l'école primaire, sur la maternelle. Aujourd'hui, franchement, par rapport à la politique conduite dans les années précédentes, l'accès de tous à une meilleure qualité éducative, pédagogique mais aussi à des loisirs est absolument renforcé.

M. MOREL.- Mais en Allemagne, c'est gratuit. (*Brouhaha*)

M. LE MAIRE.- C'est Herr Morel !

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

25 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « PARTENARIATS EUROPÉENS ET COOPÉRATION INTERNATIONALE » – Mme Samia BELAZIZ

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention du groupe UDI et une demande du groupe Front National.
Madame Belaziz ?

Mme Samia BELAZIZ.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il s'agit d'une délibération classique liée aux subventions à deux associations humanitaires :

- « Agir ensemble pour les droits de l'Homme » que nous soutenons depuis 2004, qui organise un certain nombre de manifestations sur Villeurbanne, entre autres des conférences avec le planning familial.
- « Solidarité pour exister » que nous connaissons bien également sur Villeurbanne, que nous soutenons depuis 2003, dont l'objectif est la promotion de la culture entre autres sénégalaise mais également des actions de solidarité, d'échange et de lutte contre les discriminations.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Morales ?

M. Richard MORALES.- Deux petites remarques Monsieur le Maire.

Cette délibération propose de subventionner deux associations à vocation différente et pourtant intimement liée.

La première, « Agir ensemble pour les droits de l'Homme », a pour objet la défense des droits et des libertés fondamentales. Cet objet, nous le savons tous, fait partie, depuis la Révolution française, et constamment amélioré depuis, du code génétique de notre République. La France est le pays des droits et des libertés.

Mais on ne peut parler de droits en France sans définir les devoirs envers notre nation. Le respect des institutions et des lois est le mur porteur de la cohérence du fonctionnement républicain. Nous pensons que subventionner toute association œuvrant pour les droits fondamentaux, c'est aussi la questionner sur son rôle pédagogique dans la reconnaissance des devoirs. Je ne doute pas que vous l'avez fait.

La seconde subvention pour l'association « Solidarité pour exister » a pour objet la promotion de la culture du Sénégal et l'aide à l'intégration. Je souligne un problème de sémantique. Promouvoir un objet, promouvoir une démarche, promouvoir une culture, c'est la mettre en avant, c'est la faire adopter, c'est en favoriser le développement.

Lorsqu'un étranger vient vivre en terre française, qu'il soit du Sénégal ou d'ailleurs, son rêve est de devenir Français et ainsi d'accéder aux droits et à la protection de la France. On ne lui demande pas de renier ses racines, loin de là. Une grande majorité des femmes et des hommes de cette assemblée ont une histoire familiale qui vient d'ailleurs mais nous sommes indéfectiblement français. Notre lien commun n'est pas notre histoire personnelle mais bien le fait d'être français, soudés dans une République magnifique et enviable.

Corriger ce problème de sémantique, c'est remplacer « promotion de la culture du Sénégal » par « aide à la connaissance de la culture du Sénégal ».

Quant à l'intégration, là il faut parler de promotion, il faut parler de promouvoir toutes les démarches visant à l'intégration, la première d'entre elles étant l'acquisition de la langue française. Les mots ont leur importance lorsqu'ils s'adressent à la République.

Je vous remercie. Nous voterons bien entendu cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Casola ?

M. Michel CASOLA.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous ne voterons pas ce rapport afin de rester cohérents avec le vote de notre groupe à la Métropole. En effet, comme nous l'avons déjà indiqué lors du Conseil métropolitain, nous refusons de financer des opérations de coopération internationale qui, en réalité, ne relèvent pas d'une compétence communale ou métropolitaine.

À l'heure où l'État nous met dans l'obligation de faire des économies, il nous semble difficile de tenir un double discours, d'énoncer la baisse de nos recettes et de continuer à dilapider l'argent du contribuable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Madame Belaziz ?

Mme Samia BELAZIZ.- Quelques mots Monsieur le Maire.

Pour répondre à la réflexion de M. Morales sur la sémantique, nous nous attachons, lorsque nous rédigeons nos délibérations, à donner du sens aux délibérations et à dissocier le fond et la forme des associations que nous soutenons.

Nous sommes sur un territoire villeurbannais multiculturel, où le tissu associatif est très riche et très divers, et nous nous attachons à soutenir les valeurs que représente notre majorité, des valeurs du mieux vivre ensemble, du partage, de la découverte de l'autre.

Il semblerait que vous ayez également peur de la disparition de l'occident. Ne vous inquiétez pas, nous sommes aussi là pour accompagner toutes ces associations qui ont un objectif bien commun et nous les accompagnerons autant qu'il se peut dans ces actions qui sont, selon nous, des actions qui œuvrent dans les valeurs que nous soutenons, que nous portons et que nous défendons.

Je ne répondrai pas à M. Casola, encore une fois, il associe des projets métropolitains aux projets locaux. Nous sommes ici dans un accompagnement d'associations locales avec les budgets que nous pouvons allouer le mieux possible malgré un contexte économique difficile. Nous revendiquons l'accompagnement, le financement et les subventions aux associations, nous continuerons à œuvrer en ce sens.

M. LE MAIRE.- Merci.

Il ne vous a pas échappé non plus que le Sénégal est un pays francophone, que son premier président était Léopold Sédar Senghor, qu'il était agrégé de grammaire (ce serait de temps en temps assez intéressant de l'entendre parler, de faire des comparaisons) et que beaucoup qui participent de cette association sont français pour un grand nombre, pour d'autres sénégalais, peut-être deviendront-ils français. Ils participent quand même de la diversité culturelle au bon sens du terme et ils sont dans l'espace de la francophonie. Cela mérite peut-être de porter un regard autre que celui que vous venez d'avoir sur cette association ou plus largement sur des associations de cette nature.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 contre) -

26 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR PROJET AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DE VILLEURBANNE – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

27 – LES ARBORESCENCES 2015 : MODALITÉS D'ORGANISATION – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

28 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014 DE LA SEMCODA – M. Richard LLUNG

29 – AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SEMCODA – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Pour la demande d'augmentation de capital de la SEMCODA, nous disons oui mais nous ne participons pas à l'augmentation du capital, ce qui a un sens aussi.

Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous avez presque tout dit Monsieur le Maire. La Ville est actionnaire à hauteur de 2 000 actions pour 52 000 € -une fortune !- à la SEMCODA. Elle fait partie des 172 communes qui contribuent à cette SEM qui est un bailleur social, qui a à peu près 880 logements à Villeurbanne.

C'est pour cette raison que nous devons nous prononcer sur le rapport d'activité comme nous le faisons chaque année et ensuite sur l'augmentation de capital, une nouvelle, ce qui est le cas depuis plusieurs années pour la SEMCODA, en disant que nous l'autorisons mais que nous ne souhaitons pas y souscrire.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette explication de vote a juste pour but de rappeler le souhait de l'UDI que tout organisme recevant des subventions publiques rende publics un rapport d'activité et un rapport financier incluant des comptes de résultat et le bilan financier. C'est une pratique fréquente dans les pays du nord de l'Europe mais ce n'est pas le cas ici. (*Brouhaha*)

Notons toutefois que, pour le point suivant, la SEGAPAL-Grand Parc l'a fait.

En effet, le déficit de crédibilité de l'action publique réside en partie (c'est notre conviction) dans ce manque de transparence systématique, mais la transparence systématique exige une rigueur de gestion que tout le monde n'est pas prêt à accepter.

M. LE MAIRE.- Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Vous avez en annexe de cette délibération un résumé du rapport d'activité mais, si vous souhaitez le rapport exhaustif, vous l'aurez sans aucune difficulté. Après, vous devriez remarquer que c'est une expérience presque internationale puisque la SEMCODA est basée dans l'Ain, un autre département, nous allons loin avec vous !

Si vous le souhaitez, nous vous transmettrons ce rapport d'activité in extenso et vous serez rassasié.

M. LE MAIRE.- Ce sont des documents publics, il n'y a aucune difficulté à les avoir.

Simplement quand on voit l'épaisseur de ce genre de document, on hésite peut-être à le mettre dans le compte rendu d'un Conseil Municipal, d'autant plus que notre participation à la SEMCODA est un peu symbolique. Elle est historique par rapport à des logements construits à Villeurbanne voici bien longtemps dans le quartier du Tonkin, c'est pour cette raison que nous avons un bailleur social qui vient de l'Ain, qui était à Rillieux aussi. Aujourd'hui, notre participation à la SEMCODA a un caractère assez résiduel, cela ne devrait pas vous échapper.

Je mets le rapport sur le rapport d'activité de la SEMCODA aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 abstentions) -

Je mets le rapport sur l'augmentation de capital dont je rappelle que c'est pour dire que nous n'y participons pas mais que nous sommes d'accord pour que la SEMCODA puisse y participer auprès d'autres communes.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 abstentions) -

30 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2014 DE LA SPL, GESTION DES ESPACES PUBLICS DU RHÔNE AMONT (SEGAPAL-GRAND PARC) – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- La SEGAPAL, c'est la société d'économie mixte qui gère le Grand Parc Miribel Jonage.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions – 1 NPPV) -

31 – AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SPL SEGAPAL – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Nous sommes sollicités là encore pour dire que nous acceptons l'augmentation de capital à laquelle nous ne participons pas puisque c'est pour ouvrir le capital de la SEGAPAL à des communes de l'Ain et de l'Isère qui veulent y entrer. Formellement, nous devons donner notre avis mais nous ne sommes pas de ceux qui y participent puisque nous y sommes déjà.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (54 pour – 1 NPPV) -

Merci.

(La séance est levée à 18 heures 20).